

À propos du vécu des familles et des proches de personnes incarcérées

Résultats de l'enquête menée par l'Uframa entre septembre et décembre 2017

L'enquête réalisée par l'Uframa au cours du quatrième trimestre 2017 a recueilli 2802 réponses. Elle a été réalisée avec la même méthodologie que les précédentes effectuées en 2008 et 2012, afin de pouvoir repérer les évolutions.

L'objectif de ces enquêtes effectuées tous les 4 ans est de mieux connaître les difficultés rencontrées par les proches de personnes incarcérées afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics par des recommandations.

Ces résultats confirment très largement ceux de nos précédentes enquêtes, menées en 2008 et en 2012.

En ce qui concerne les proches de détenus, on peut tout d'abord constater que l'essentiel des visiteurs sont en réalité des visiteuses. Il s'agit majoritairement de conjointes de détenus, de mères, et de sœurs. Souvent jeunes, ces personnes viennent majoritairement une fois par semaine au moins, accompagnées de bébés ou d'enfants.

L'incarcération aggrave les difficultés financières de ces foyers, suite à la perte du salaire de la personne détenue, au coût que représente les transports pour se rendre au parloir, à l'envoi de subsides aux proches détenus. La prison participe ainsi à l'appauvrissement non seulement des personnes incarcérées mais aussi de leur entourage.

L'établissement dans lequel la personne visitée est incarcérée est parfois éloigné du domicile familial, contraignant les familles à de longs et coûteux déplacements. Notons en effet que les établissements sont souvent distants des centres ville et mal desservis par les transports en commun. Les visiteurs se trouvent contraints à l'utilisation d'un véhicule personnel et à des temps de déplacement très importants.

La réservation des parloirs reste très problématique par téléphone avec des délais d'obtention d'un correspondant de deux heures en moyenne. Par ailleurs, les bornes électroniques de réservation mises à disposition des familles sont signalées souvent en panne et de ce fait source d'insécurité.

Venir au parloir demeure également vécu comme difficile en raison des contrôles pour y accéder. Les locaux sont en outre dénoncés comme malpropres par de nombreuses personnes interrogées.

Soulignons enfin que l'incarcération semble encore honteuse, stigmatisante et qu'elle met en difficulté les familles dans leurs relations sociales. De nombreuses familles cachent les raisons de l'absence de leur proche, à leur entourage, à leurs enfants mais également à l'école où ceux-ci sont scolarisés. Ce phénomène demeure inchangé depuis la précédente enquête effectuée en 2012.

Précisions méthodologiques

L'enquête a été réalisée par questionnaires auprès des visiteurs et visiteuses se rendant dans les lieux d'accueil de familles et de proches de personnes incarcérées en France métropolitaine et en Outre-Mer. Les questionnaires, dont un exemplaire est disponible en annexe, ont été distribués d'octobre à décembre 2017, en préalable à la 8^{ème} Rencontre nationale des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues, les 11 et 12 octobre 2018 à Paris.

L'enquête a réuni 2 802 réponses de proches de personnes incarcérées, interrogées de façon anonyme dans 89 structures d'accueils des familles situées à proximité des établissements pénitentiaires (liste des établissements en annexe). L'ensemble des questionnaires a fait l'objet d'un traitement statistique par une société spécialisée et d'une analyse par une universitaire en sciences sociales. Les questions ouvertes ont fait l'objet d'une analyse réalisée par une sociologue.

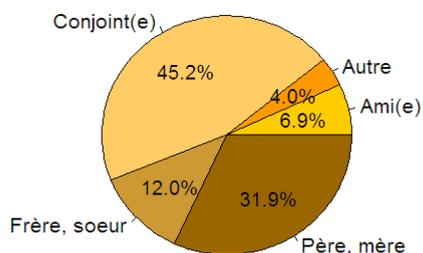
Par ailleurs, soulignons que nos résultats ne portent que sur les visiteurs et visiteuses présents dans les maisons d'accueil et qui ont bien voulu répondre. Comme toute statistique, il s'agit d'une photographie qu'il faut relativiser. Celle-ci toutefois, vu le nombre de répondants, donne un aperçu fiable des difficultés rencontrées par les proches de personnes incarcérées qui se rendent au parloir.

Qui sont les proches de détenus interrogés ?

Les liens familiaux ou conjugaux se maintiennent malgré la prison

La majorité des visiteurs sont des conjoint(e)s ou des parent(e)s de détenus.

Liens entre les visiteurs et les personnes détenues



Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements
(112 valeurs manquantes, soit 4% de l'effectif)

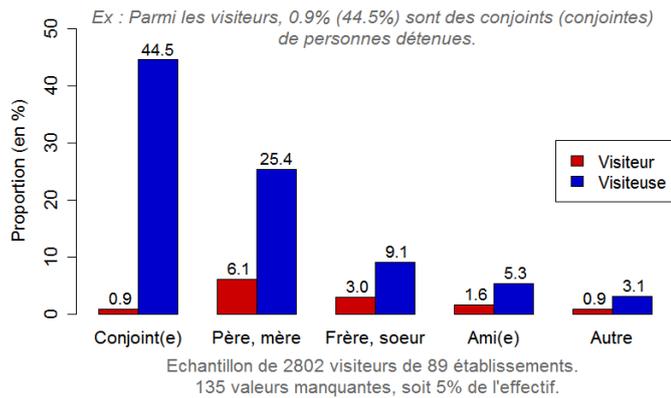
45% d'entre eux déclarent ainsi un lien conjugal avec la personne visitée, 32% un lien de parenté direct (père ou mère), 12% un lien de fraternité ou de sororité. Seuls 7% des visiteurs interrogés sont des amis des personnes détenues.

Ces taux sont très proches à ceux constatés lors de la précédente enquête et sont également conformes aux résultats tirés de la littérature, notamment sociologique, sur le sujet (voir par exemple Touraut 2012).

Essentiellement des mères et des conjointes

La lecture du graphique précédent demande à être précisé : les liens conjugaux et familiaux mentionnés se déclinent principalement au féminin en détention. Ainsi, les visiteurs sont plutôt des visiteuses.

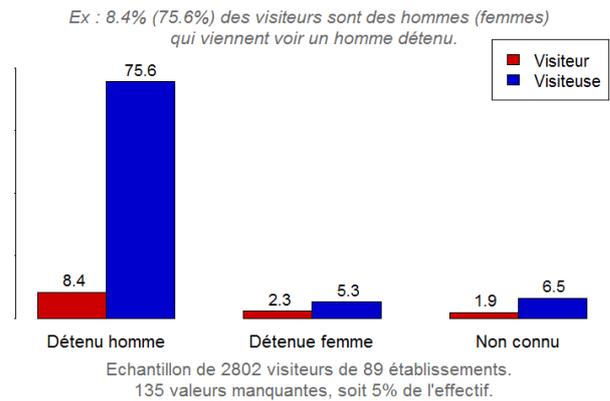
Sexe des visiteurs et liens avec les personnes détenues



Comme le montre ce graphique, il y a surtout des femmes parmi les visiteurs. 44.5% des personnes qui viennent au parloir sont ainsi des conjointes de détenus et 25.4% sont des mères. Le nombre important de femmes parmi les visiteurs interrogés s'explique facilement dans le cas des conjointes. Les mères ou des sœurs sont également surreprésentées par rapport aux pères et aux frères. Nous nous trouvons ici face à une norme sociale, renvoyant la femme à son rôle de *care* s'occupant de ses proches détenus en leur rendant visite régulièrement. Lorsque les visiteurs sont des hommes, il s'agit plutôt de pères (c'est le cas de 6.1% des personnes qui visitent une personne incarcérée). Les conjoints de détenues représentent seulement 0.9% de notre échantillon (soit 25 personnes).

On peut en déduire que peu d'hommes rendent visite à des personnes incarcérées, ce qui là encore est conforme à nos résultats précédents ainsi qu'à la littérature existante (Touraut 2012).

Sexe des visiteurs suivant le sexe des personnes détenues



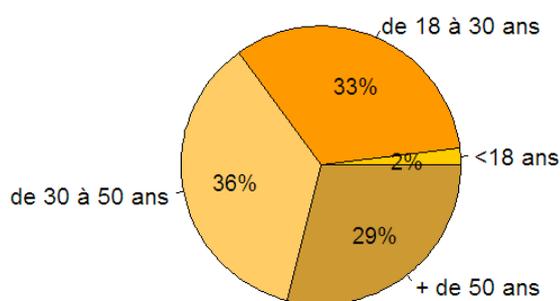
Les personnes visitées sont majoritairement des hommes. Dans notre échantillon, 84% des visiteurs viennent voir un homme incarcéré et 7,6% des visiteurs viennent voir une femme (Pour 8,4%, le sexe de la personne visitée n'a pas été renseigné).

En ce qui concerne les visiteurs, ceux-ci sont majoritairement des femmes. Dans notre échantillon, 87,6% des visiteurs sont de femmes et 12,6% des hommes.

Nos résultats nous amènent à constater que les femmes reçoivent proportionnellement autant de visites que les hommes contrairement aux idées reçues qui voudraient qu'elles soient moins visitées

L'âge des visiteurs en cohérence avec celui de la population incarcérée

Âge des visiteurs

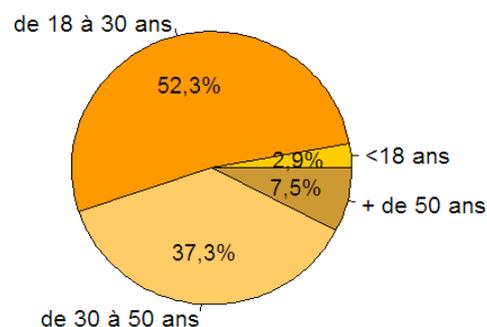


Echantillon de 2802 visiteurs dans 89 établissements.
113 valeurs manquantes, soit 4% de l'effectif.

L'âge des visiteurs est assez bien réparti : environ 1/3 a moins de 30 ans, 1/3 a entre 30 et 50 ans tandis que le tiers restant a plus de 50 ans. On retrouve ici un effet direct de la structure des liens familiaux, puisqu'on compte de nombreux conjoints mais également des parents de détenus, nécessairement plus âgés.

Une précaution méthodologique est nécessaire quant à l'interprétation de ce graphe, puisqu'il prend en compte seulement la personne ayant rempli le questionnaire. Ainsi, la proportion très faible de mineurs (2% dans notre échantillon) ne reflète pas le nombre réel d'enfants qui se rendent au parloir et sur lesquels nous reviendrons en détails par la suite.

Âge des personnes visitées



Echantillon de 2802 personnes venant visiter un détenu en 2017 dans 89 établissements.
353 valeurs manquantes, soit 12,6% de l'effectif.

Une écrasante majorité de personnes incarcérées visitées ont entre 18 et 50 ans, alors que seules 7.5% d'entre elles ont plus de 50 ans. L'âge des visiteurs est en cohérence avec la jeunesse de la population incarcérée, puisqu'on trouve en prison les fils et filles ainsi que les conjoints de ceux qui viennent leur rendre visite. Il y a donc un décalage de génération entre les visiteurs interrogés et les personnes à qui ils rendent visite.

Ces résultats sont similaires à ceux de nos précédentes enquêtes : la structure en matière d'âge semble stable.

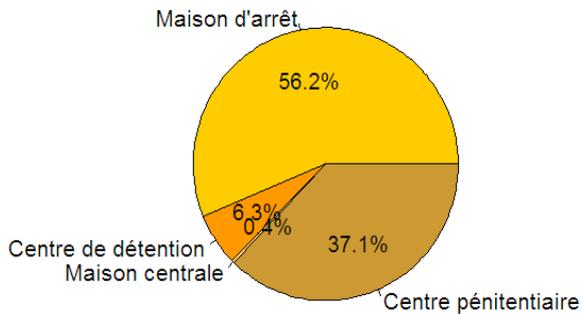
Des visiteurs parfois éloignés des établissements pénitentiaires

Où vont les visiteurs interrogés ?

La majorité des visites dans notre échantillon a lieu dans des maisons d'arrêt : 56% des visiteurs se rendent dans ce type d'établissement. Par ailleurs 37% des visiteurs se rendent dans un centre pénitentiaire comportant des quartiers de régimes différents ce qui ne permet pas de déterminer si la personne visitée est incarcérée en

maison d'arrêt, centre de détention ou maison centrale.

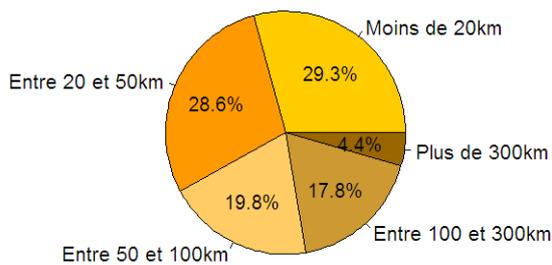
Type d'établissements pénitentiaires où s'effectuent les visites



Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements

En ce qui concerne la distance que les visiteurs doivent parcourir pour accéder à l'établissement pénitentiaire, on constate tout d'abord que plus de 45% des personnes interrogées habitent à plus de 50 kms de la prison où se trouve leur proche.

Distance entre les visiteurs et les établissements pénitentiaires



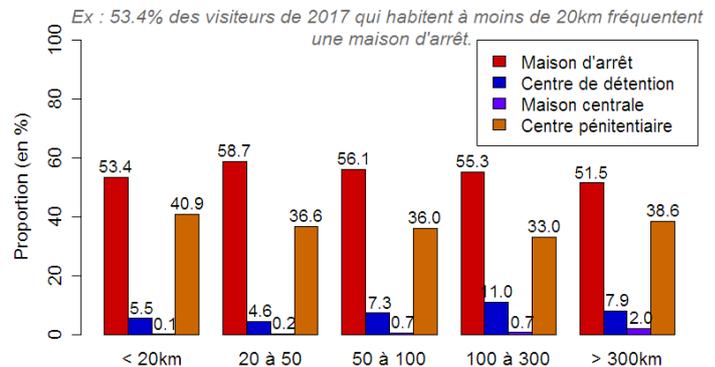
Echantillon de 2802 personnes visitées en 2017 dans 89 établissements
511 valeurs manquantes, soit 18% de l'effectif.

En revanche, plus de 20% des personnes interrogées résident à plus de 100 kilomètres de l'établissement concerné, ce qui représente certainement un temps et un coût de trajet importants.

Notons par ailleurs que les maisons centrales et les centres de détention sont relativement

plus éloignés que les autres types d'établissement. Ainsi, 11% des visiteurs interrogés qui habitent entre 100 et 200 kilomètres de l'établissement concerné fréquentent un centre de détention ; ils sont 7.3% qui habitent entre 50 et 100 kilomètres et seulement 5.5% à habiter à moins de 20 kilomètres. Pour les visites en centre de détention, on constate donc que la proportion de personnes ayant à parcourir un trajet de plus de 50 kilomètres est importante.

Quelle distance les visiteurs parcourent-ils pour se rendre à l'établissement pénitentiaire ?

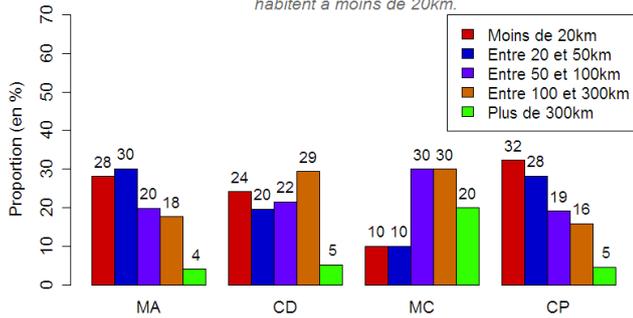


Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017.
511 valeurs manquantes (18.2% de l'effectif). Attention au faible nombre de MC (n = 10).

On pourrait voir ce dernier graphique différemment et représenter plutôt la proportion de personnes qui vont en maison d'arrêt selon le trajet qu'elles ont à parcourir pour s'y rendre. Le graphique suivant propose donc une autre représentation, où on peut constater que 71,9% des visiteurs et visiteuses interrogés qui se rendent en maison d'arrêt ont un trajet supérieur dont 22% à plus de 100 km. Pour les centres pénitentiaires, le pourcentage des personnes habitant à plus de 100 km est semblable à celui des maisons d'arrêt. Pour les centres de détention, le pourcentage des personnes habitant à plus de 100 km passe à 34,6% soit plus du tiers. Pour les maisons centrales, 60% des visiteurs habitent entre 50 et 300 km et 20% à plus de 300 km.

Quelle distance les visiteurs parcourent-ils pour se rendre à l'établissement pénitentiaire ? (bis)

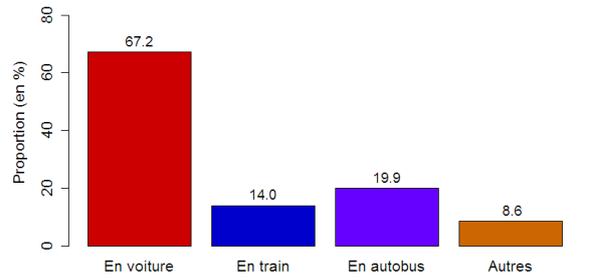
Ex : 28% des visiteurs de 2017 qui viennent en maison d'arrêt habitent à moins de 20km.



Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. 511 valeurs manquantes (18.2% de l'effectif). Attention au faible nombre de MC (n = 10).

Comment les visiteurs viennent-ils à l'établissement pénitentiaire ?

Ex : 67.2% des visiteurs utilisent leur voiture pour venir au parloir.

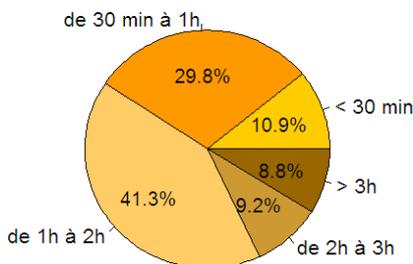


Echantillon de 2802 visiteurs dans 89 établissements en 2017. Les total est supérieur à 100 car plus d'un mode de transport peut être utilisé.

Des temps de parcours souvent importants

En matière de temps de parcours, près de 20% des personnes interrogées déclarent avoir besoin de plus de 2 heures pour se rendre au parloir.

Temps de parcours pour accéder à l'établissement pénitentiaire



Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements. Attention au nombre très élevé de valeurs manquantes (1267, soit 45% de l'échantillon).

La voiture privilégiée pour se rendre au parloir

La majorité des personnes interrogées viennent en voiture au parloir ; seuls 20% utilisent le bus et 14% le train.

Depuis la précédente enquête de 2012, tandis que les temps de parcours déclarés sont plus faibles, la desserte en transports en commun des établissements pénitentiaires ne semble pas s'être améliorée. En effet, en 2012, 57% des visiteurs interrogés venaient en voiture au parloir (ils étaient 63% si on compte ceux qui utilisaient la voiture en association avec un autre moyen de transport).

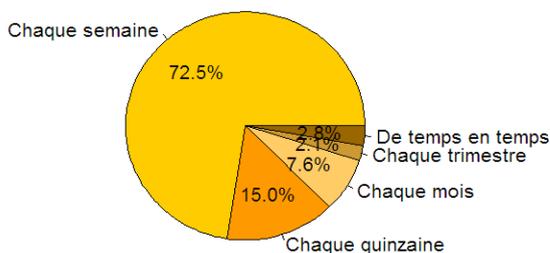
Compte tenu de nos résultats, nous pouvons supposer que des progrès sont encore à faire par rapport au Grenelle de l'environnement, qui prévoyait que tout équipement public devait être desservi par des transports en commun. C'est d'autant plus important dans le cas des établissements pénitentiaires qu'il s'agit d'endroits fréquentés par des familles aux revenus souvent modestes, comme nous y reviendrons par la suite.

Comment expliquer la fréquence des visites ?

Des visites hebdomadaires

Près des ¾ des visiteurs interrogés viennent au moins une fois par semaine au parloir ; ils sont 15% à déclarer venir au moins une fois tous les 15 jours. Les visites semblent donc particulièrement fréquentes, ce qui correspond également aux résultats obtenus lors de l'enquête de 2012.

Fréquence des visites



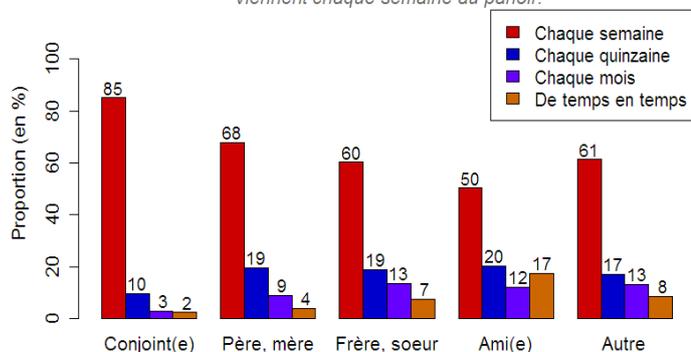
Echantillon de 2802 personnes visitées en 2017 dans 89 établissements. 75 valeurs manquantes, soit 3% de l'effectif.

Certains visiteurs viennent plus souvent que les autres au parloir

Comme on pouvait s'y attendre, les conjoint(e)s et les parent(e)s de détenus viennent plus souvent au parloir. Par exemple, 85.1% des conjoint(e)s interrogées viennent chaque semaine ; c'est le cas de 67.9% des pères et des mères rencontrés.

Qui vient au parloir et à quelle fréquence ?

Ex : 85% des visiteurs de 2017 qui sont conjoint(e)s de détenu(e)s viennent chaque semaine au parloir.

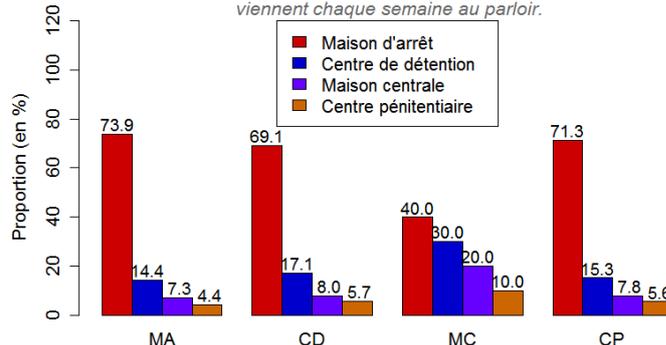


Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. 164 valeurs manquantes (soit 5.8% de l'effectif).

Les visites sont moins fréquentes pour les ami(e)s de détenus interrogés, qui ne sont « que » 50.3% à venir de façon hebdomadaire.

La fréquence des visites selon le type d'établissement

Ex : 73.9% des visiteurs de 2017 qui se rendent en maison d'arrêt viennent chaque semaine au parloir.



Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. 75 valeurs manquantes (2.7% de l'effectif). Attention au faible nombre de MC (n = 10).

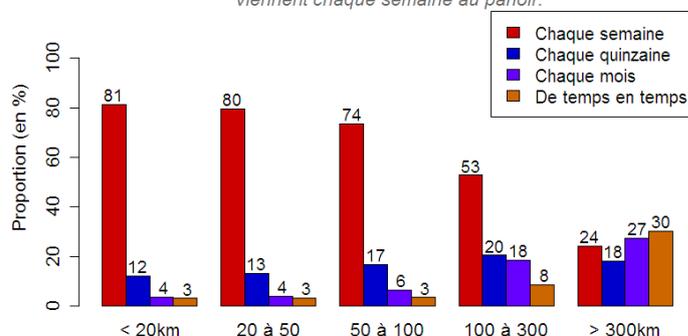
Notons par ailleurs que la fréquence des visites semble moindre en maison centrale que dans les autres types d'établissements, puisque seuls 40% des personnes interrogées s'y rendent chaque semaine. Cette proportion plus faible est peut-être liée à l'éloignement géographique de ces établissements, ou au quantum de peines qui y est plus important et qui découragerait certains proches de s'y rendre régulièrement.

Les obstacles matériels aux visites au parloir

La fréquence des visites diminue tout d'abord avec la distance entre les visiteurs interrogés et l'établissement pénitentiaire dans lequel ils se rendent.

La fréquence des visites selon la distance à l'établissement pénitentiaire

Ex : 81% des visiteurs de 2017 qui habitent à moins de 20km viennent chaque semaine au parloir.

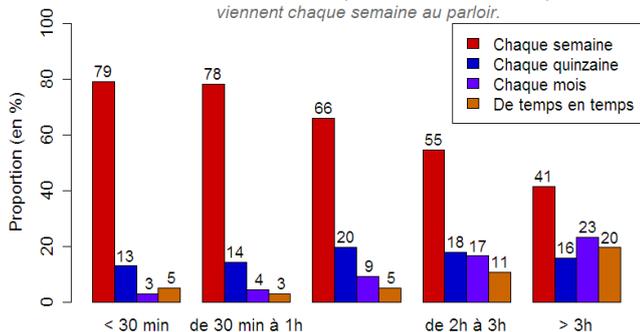


Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (557, soit 19.9% de l'effectif).

Ainsi, 81.2% des visiteurs interrogés qui habitent à moins de 20 kilomètres de la prison déclarent s’y rendre toutes les semaines, contre 52.7% de ceux qui habitent entre 100 et 300 kilomètres et 24.2% de ceux qui habitent à plus de 300 kilomètres. De la même façon, la fréquence des visites diminue avec le temps de parcours nécessaire pour accéder à l’établissement.

La fréquence des visites selon le temps de parcours par rapport à l'établissement pénitentiaire

Ex : 79% des visiteurs de 2017 qui ont moins de 30mn de parcours viennent chaque semaine au parloir.



Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017.

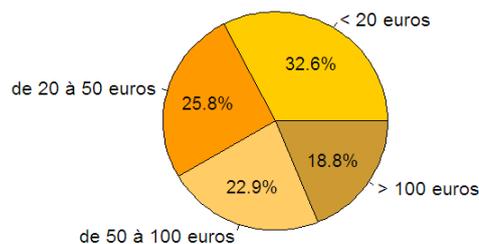
Attention au nombre très élevé de valeurs manquantes (1297, soit 46% de l'effectif).

Si près de 80% des personnes interrogées qui mettent moins de 30 minutes à se rendre au parloir viennent chaque semaine, c’est le cas de seulement 66% de ceux dont le temps de trajet est compris entre 1 heure et 2 heures.

Le premier obstacle aux visites concerne donc la distance, qu’elle soit géographique ou temporelle. En revanche, le mode de transport ne semble pas déterminant : il n’y a pas de lien apparent entre le moyen de transport utilisé et la fréquence des visites au parloir dans notre échantillon. De la même façon, notre enquête ne nous permet pas de mettre en avant un lien entre le coût du transport et la fréquence des visites : les 2/3 des personnes interrogées dont le trajet aller-retour coûte plus de 100 euros viennent chaque semaine. Notons d’ailleurs que les coûts de transport mensuels peuvent s’avérer très élevés, puisqu’ils sont supérieurs à 50 euros pour plus de 40% des visiteurs interrogés. Enfin, soulignons que les questions concernant les coûts et les revenus des

personnes interrogées donnent lieu à de multiples non-réponses, ce qui peut s’interpréter de diverses manières. On peut penser que les visiteurs ne connaissent pas précisément le coût mensuel des transports jusqu’à l’établissement pénitentiaire ; que cette question les gêne puisqu’ils ne pensent pas ces visites en termes financiers ; ou qu’envers et contre tout, ils refusent de céder à l’obstacle financier. Qu’en est-il pour les personnes qui ne viennent pas au parloir et que nous ne pouvons pas interroger ? Quelle est la part du coût du déplacement dans le fait qu’elles ne viennent pas ?

Coût total des trajets mensuels pour accéder à l'établissement pénitentiaire



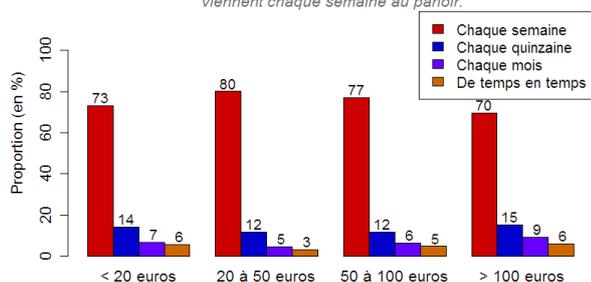
Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements

Attention au nombre très élevé de valeurs manquantes (1971, soit 70% de l'effectif)

De fait, les ressources économiques disponibles sont également susceptibles de jouer un rôle dans la fréquence des visites ; néanmoins, ce n’est pas ce que l’on constate dans notre échantillon.

La fréquence des visites selon le coût mensuel des transports

Ex : 73% des visiteurs de 2017 qui dépendent moins de 20 euros par trajet viennent chaque semaine au parloir.



Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. Attention au nombre très élevé de valeurs manquantes (1987, soit 71% de l'effectif).

En effet, 80,5% des personnes interrogées qui appartiennent à un foyer dont le revenu est inférieur à 500 euros mensuels par personne viennent tout de même chaque semaine au parloir. Nous avons ici pris en compte les ressources disponibles, en divisant les ressources mensuelles déclarées par le nombre de personnes du foyer (en comptant chaque adulte pour 1 et chaque enfant pour ½).

À la lecture du graphique ci-dessus, il semble même que la fréquence des visites diminue beaucoup avec les ressources disponibles, ce qui est contre-intuitif ! Il faut prendre ce résultat avec précaution puisque nous avons de nombreuses valeurs manquantes (nous travaillons ici avec 794 questionnaires seulement, soit environ 35% de l'effectif total disponible).

En tout cas, nous pouvons en déduire que les personnes les plus pauvres n'hésitent pas à venir au parloir, même si elles font face à d'importantes difficultés d'ordre financier. De plus, n'oublions pas que nous travaillons seulement à partir des personnes présentes dans les maisons d'accueil : il est tout à fait possible qu'une partie non négligeable de visiteurs nous échappe pour la simple raison qu'ils viendraient peu fréquemment au parloir et que nous n'aurions pas pu les rencontrer.

Il y a plusieurs pistes pour expliquer ce résultat qui apparaît contre-intuitif de prime abord. On

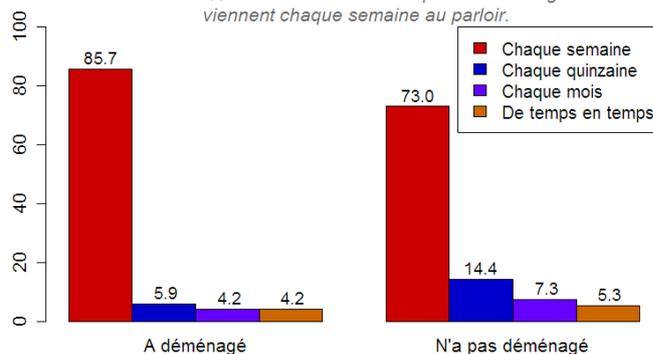
peut souligner l'importance des liens familiaux pour une partie de la population qui serait marginalisée socialement et économiquement. Par ailleurs, notons que les personnes les plus en marge du marché du travail sont à la fois celles dont les revenus sont les plus faibles et celles qui peuvent venir le plus souvent au parloir du fait de leur plus grande disponibilité temporelle. L'explication de ce graphique serait donc plutôt à rechercher du côté de la précarité des familles et des proches de détenus, comme nous y reviendrons par la suite.

Augmenter la fréquence de ses visites par le déménagement

Notre échantillon comprend une proportion non négligeable de personnes qui déclarent avoir déménagé suite à l'incarcération de leur proche : c'est le cas de 7% des visiteurs interrogés. Ce chiffre est important puisqu'il souligne que dans près d'un cas sur 10, la prison est devenue un lieu autour duquel toute la vie de la famille s'organise.

La fréquence des visites en fonction de l'éventuel déménagement

Ex : 85,7% des visiteurs de 2017 qui ont déménagé viennent chaque semaine au parloir.



Echantillon de 2273 personnes visitées dans 80 établissements en 2017. Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (514, soit 22,6% de l'effectif).

Comme on pouvait s'y attendre, la fréquence des visites est supérieure pour les personnes interrogées qui déclarent avoir déménagé suite à l'incarcération de leur proche : le rapprochement de leur domicile par rapport à

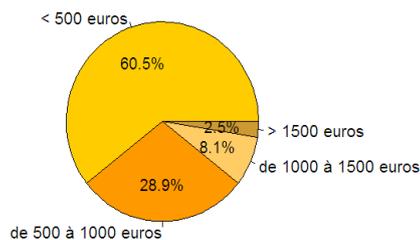
l'établissement pénitentiaire a conduit à l'effet escompté.

L'incarcération d'une proche face aux questions financières

Des familles et proches de détenus aux ressources modestes

Une grande majorité des familles de détenus vivent avec moins de 500 euros par mois et par personne (une nouvelle fois, nous avons retenu les ressources disponibles et non les ressources totales en pondérant les revenus déclarés par le nombre de personnes constituant le foyer) : c'est le cas de 60.5% des visiteurs interrogés.

Ressources mensuelles par personne des foyers des détenus



Echantillon de 2273 visiteurs en 2017 dans 80 établissements.
Attention au nombre très élevé de valeurs manquantes (1470, soit 65% de l'effectif).
On a divisé les revenus du foyer par le nombre d'adultes + 0.5 x le nombre d'enfants.

Ainsi, beaucoup de foyers de détenus sont des foyers pauvres, ce qui confirme la littérature existante à ce sujet (voir par exemple Kensey 2007).

Du fait de l'éloignement de certains proches ou familles de détenus et de ces ressources souvent modestes, il est important que les visiteurs puissent bénéficier d'hébergements à prix abordables lors de leur présence s'il leur faut rester une nuit. Lorsque la distance est importante entre le domicile et le lieu de détention, il peut être nécessaire pour la famille de trouver un hébergement pour une ou plusieurs nuits, ce qui correspond à 7% des personnes interrogées. Ces nuitées ainsi se rajoutent aux frais de déplacement. Une

vingtaine d'associations proposent une prestation d'hébergement à faible coût.

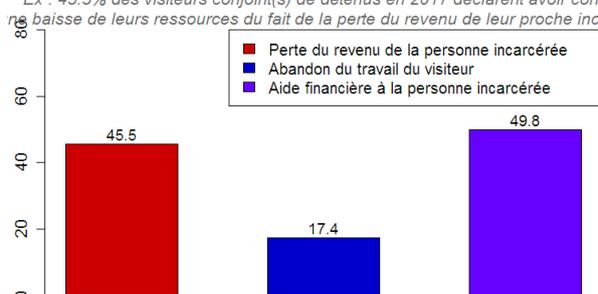
L'incarcération, elle-même vecteur d'une baisse des revenus

62% des proches de détenus interrogés déclarent que leur revenu a baissé suite à l'incarcération de leur proche. Ce chiffre très significatif ne concerne que les conjoints ou les parents très proches des détenus, qui partagent avec eux un même foyer.

Différents facteurs peuvent expliquer cette baisse. Ainsi, 45% des proches de détenus interrogés déclarent qu'ils ont subi la perte du revenu de la personne incarcérée ; 17% évoquent l'abandon de leur propre travail ; près de 50% parlent également de l'aide financière prodiguée à la personne incarcérée (le total est supérieur à 100% car deux motifs différents peuvent jouer pour un même visiteur).

Les baisses de revenus suite à l'incarcération d'un proche

Ex : 45.5% des visiteurs conjoint(s) de détenus en 2017 déclarent avoir connu une baisse de leurs ressources du fait de la perte du revenu de leur proche incarcéré.

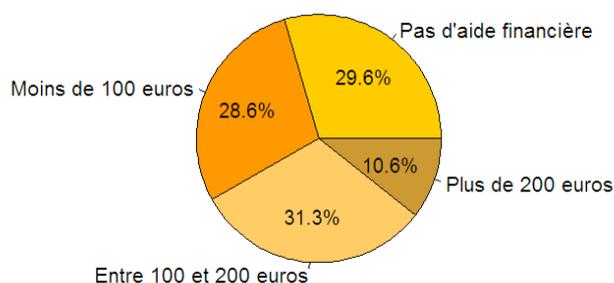


Echantillon de 2802 visiteurs de 89 établissements (38% de valeurs manquantes).
Le total est supérieur à 100 car les facteurs sont cumulables entre eux.

En effet, l'envoi d'argent à un proche incarcéré peut s'avérer très onéreux : plus de 40% des visiteurs interrogés envoient ainsi plus de 100 euros par mois à leur proche, ce qui représente une somme importante compte tenu de leurs faibles ressources moyennes. Notre échantillon ne montre d'ailleurs pas de lien entre la richesse du foyer et la somme envoyée mensuellement :

ainsi, plus de 40% de ceux dont le foyer dispose de moins de 500 euros par mois et par personne envoient tout de même des mandats mensuels supérieurs à 100 euros.

Envoi mensuel d'argent au proche incarcéré

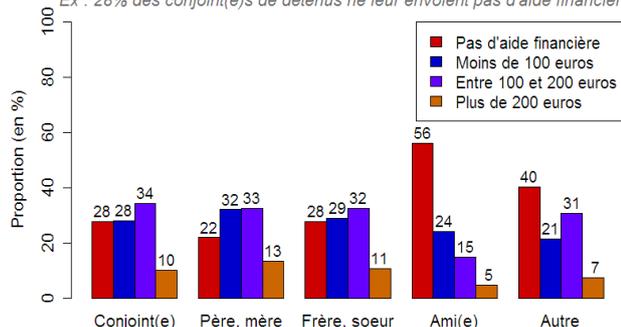


Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements.

Les sommes envoyées diffèrent selon les liens de parenté, ce qui était un résultat attendu. Ainsi, 72.2% des conjoints interrogés apportent une aide financière à leur proche incarcéré ; c'est le cas de 78.1% des parents, de 72.2% des frères et sœurs mais de seulement 43.9% des amis.

Envoi d'argent en détention selon le lien avec la personne incarcérée

Ex : 28% des conjoint(e)s de détenus ne leur envoient pas d'aide financière.



Echantillon de 2802 personnes visitées dans 89 établissements en 2017. 112 valeurs manquantes (soit 4.0% de l'effectif).

Par rapport à l'enquête de 2012, on peut noter une baisse dans la proportion des personnes qui envoient des mandats, et ce dans toutes les catégories. Ainsi, il y a six ans 90% des parents, 83% des frères et sœurs et 80% des conjoints déclaraient envoyer régulièrement de l'argent à leur proche. Cette diminution de

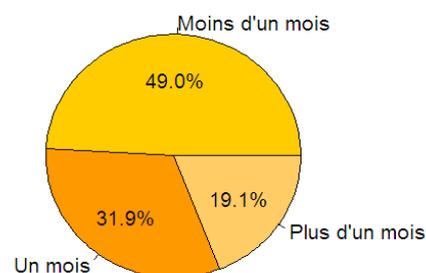
l'ordre de 10 points de pourcentage peut s'expliquer par les effets durables de la crise économique, qui a pu renforcer les difficultés financières des familles, ou par la précarisation accrue des familles et proches de détenus.

Les contraintes liées au parloir sont mal vécues par les familles

La réservation des parloirs

Au-delà des difficultés matérielles et financières générées par la situation d'incarcération, les familles et proches sont également confrontés à des difficultés spécifiques pour accéder au parloir. En ce qui concerne d'abord l'obtention d'un permis de visite, première étape pour pouvoir accéder à l'établissement pénitentiaire, on constate que le délai est d'environ un mois, que la personne incarcérée soit prévenue ou condamnée.

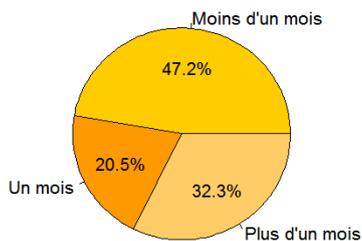
Délai d'obtention d'un permis de visite pour un proche prévenu



Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements. 566 valeurs manquantes, soit 20.2% de l'effectif.

Pour ce qui concerne les prévenus, si 49% des visiteurs interrogés disent avoir obtenu leur permis de visite en moins d'un mois, 51% ne l'ont obtenu qu'au bout d'un mois ou après plus d'un mois.

Délai d'obtention d'un permis de visite pour un proche condamné



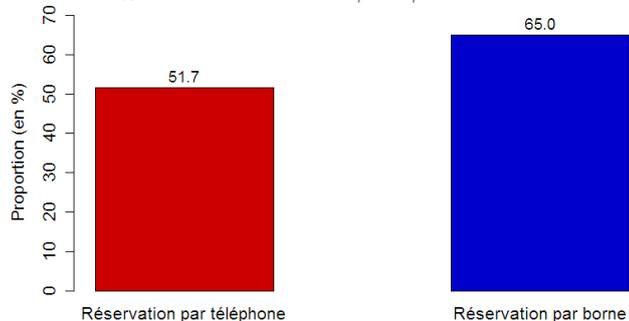
Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements. Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (1535, soit 55% de l'effectif).

Pour les condamnés, si 56,6% des visiteurs interrogés disent avoir obtenu leur permis de visite au moins d'un mois, 43,4% ne l'ont obtenu qu'au bout d'un mois ou après plus d'un mois.

Une fois le permis de visite obtenu, il convient de réserver un rendez-vous, par téléphone ou par borne automatique.

Comment les réservations s'effectuent-elles ?

Ex : 51.7% des visiteurs utilisent le téléphone pour effectuer leurs réservations.



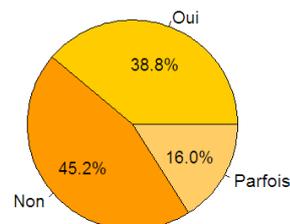
Echantillon de 2802 visiteurs de 89 établissements. 394 valeurs manquantes (14%). Le total est supérieur à 100 car chaque visiteur peut utiliser les 2 modes de réservation

On remarque qu'environ la moitié des visiteurs interrogés utilise le téléphone pour effectuer des réservations ; 2/3 d'entre eux utilisent les bornes mises à leur disposition.

Ces deux moyens de réservations présentent des problèmes spécifiques. Ainsi, l'attente moyenne déclarée pour une réservation au téléphone est de 2 heures (1 heure pour la valeur médiane), ce qui est très long. En ce qui

concerne les bornes, 45% des visiteurs interrogés disent ne jamais recevoir de ticket pour confirmer leur réservation (et 16% affirment en recevoir un seulement « parfois »).

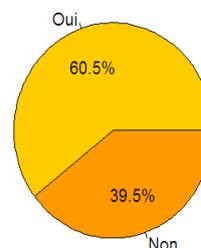
Obtention d'un ticket aux bornes



Echantillon de 2273 visiteurs en 2017 dans 80 établissements. Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (993, soit 43.7% de l'effectif).

Par ailleurs, ils sont 60.5% à déclarer que les pannes aux bornes sont fréquentes, ce qui là encore n'est pas négligeable.

Les pannes aux bornes sont-elles fréquentes ?



Echantillon de 2273 visiteurs en 2017 dans 80 établissements. Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (1266, soit 55.7% de l'effectif).

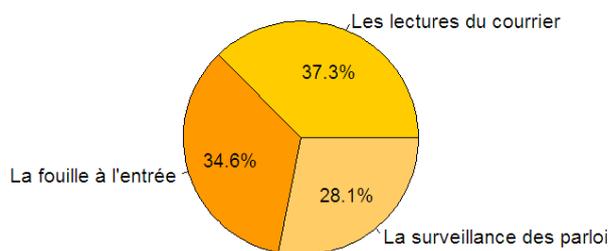
Quand on interroge les visiteurs présents dans les maisons d'accueil sur leur souhait de pouvoir réserver par internet, les réponses sont mitigées. Ainsi, 51% d'entre eux souhaiteraient pouvoir le faire, tandis que les

49% restants déclarent que cette option leur semble inutile.

Des conditions de visite difficiles à vivre

Comme lors des enquêtes précédentes, nous avons demandé aux proches et aux familles de détenus les contraintes qui leur pesaient le plus. En matière de contrôles tout d'abord, on note que les 3 contrôles principaux (lectures du courrier, fouille à l'entrée et surveillance du parloir) semblent peser autant sur les visiteurs et visiteuses, puisqu'ils sont quasiment un tiers à déclarer dans chaque cas que cette contrainte est la principale à leurs yeux.

Quels contrôles vivez-vous le plus mal ?



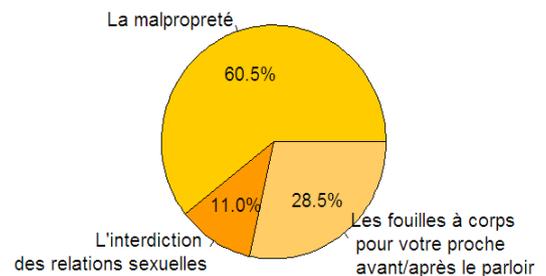
Echantillon de 2273 visiteurs en 2017 dans 80 établissements.
Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (957, soit 42.1% de l'effectif).

La question n'était pas posée de la même façon qu'en 2012, ce qui empêche toute comparabilité directe. Néanmoins, il semble que les ordres de grandeur soient restés stables par rapport à 2012.

En ce qui concerne les conditions du parloir en elles-mêmes, les personnes interrogées se montrent extrêmement sensibles à la malpropreté des lieux : 60.5% d'entre elles soulignent que cet élément est le plus difficile à vivre. Les fouilles à corps de la personne

détenue semblent également représenter une contrainte, tout comme l'interdiction des relations sexuelles, qui concerne naturellement plutôt les conjoint(e)s de personnes incarcérées.

Qu'est-ce que vous vivez le plus mal en matière de conditions du parloir ?



Echantillon de 2273 visiteurs en 2017 dans 80 établissements.
Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (836, soit 36.8% de l'effectif).

Là encore, il est difficile de comparer avec notre précédente enquête, mais il semble que la fouille à corps des personnes incarcérées soit beaucoup moins citée qu'auparavant. Cette épreuve humiliante est peut-être moins en usage, du fait de la Loi pénitentiaire qui l'interdit de manière systématique (en 2012, cette disposition légale n'était pas encore suivie d'effet).

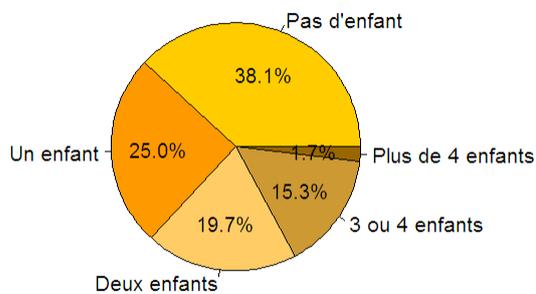
Enfin, notons que les familles et proches de détenus se plaignent beaucoup du manque d'informations suite à l'hospitalisation de leur proche (75% des personnes interrogées estiment qu'il s'agit du défaut de communication le plus important, contre « seulement » 17% dans le cas des transferts par exemple).

Les enfants face à l'incarcération de leurs proches

Les détenus sont-ils parents ?

Dans le questionnaire, les conjoint(e)s interrogé(e)s devaient répondre à des questions spécifiques portant sur les enfants dont les détenus étaient père ou mère. Ainsi, près de 40% d'entre eux(elles) déclarent ne pas avoir d'enfants avec leurs conjoint(e)s incarcéré(e)s.

Nombre d'enfants des foyers des personnes détenues

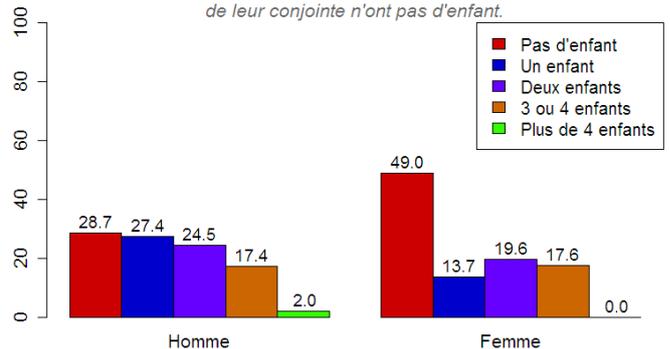


Echantillon de 2802 visiteurs en 2017 dans 89 établissements. 1078 valeurs manquantes, soit 38.5% de l'effectif.

À l'inverse, plus de 35% d'entre eux(elles) déclarent avoir 2 enfants ou plus avec leur conjoint(e) incarcéré(e). Le nombre élevé de valeurs manquantes dans le graphique précédent est dû au fait que seuls les conjoints devaient répondre à cette question ; par la suite, nous restreignons donc l'échantillon aux 1 303 visiteurs interrogés qui déclarent ce lien conjugal.

Nombre d'enfants des personnes détenues selon leur sexe

Ex : 28.7% des hommes détenus en 2017 qui reçoivent une visite de leur conjointe n'ont pas d'enfant.



Echantillon de 1303 visiteurs(ses) conjoint(e)s de détenu(e)s (1208 hommes et 95 femmes) dans 89 établissements en 2017. 343 valeurs manquantes (26.3%).

Quand on regarde plus en détails en fonction du sexe des détenus, on voit que les hommes incarcérés sont souvent pères : c'est le cas de plus de 70% de ceux qui voient leurs conjoint(e)s en détention (seuls 28.7% des hommes détenus qui reçoivent une visite de leur conjointe n'ont pas d'enfant). En revanche, les femmes incarcérées dans notre échantillon sont moins souvent mères : 49% de celles qui reçoivent une visite de leur conjoint en détention n'ont pas d'enfant.

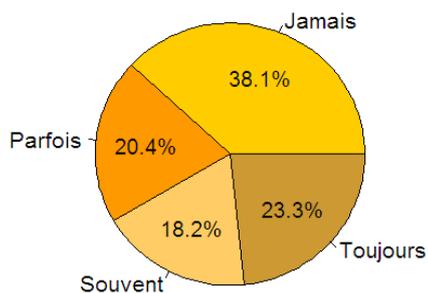
On ne peut par ailleurs rien dire sur les personnes incarcérées dont le conjoint ne vient pas au parloir, puisque notre échantillon n'en contient aucun par construction.

Les enfants viennent-ils au parloir ?

Nous nous centrons à présent sur les enfants de détenus, qui sont au nombre de 2 131 pour l'échantillon de 1 303 visiteurs conjoint(e)s de détenus que nous avons interrogés.

On remarque tout d'abord que ces enfants ne viennent pas tous au parloir pour rendre visite à leur mère ou à leur père incarcéré. Ainsi, 38.1% d'entre eux ne s'y rendent « jamais », 20.4% y vont « parfois ». A l'inverse, 23.3% y viennent « toujours » et 18.2% « souvent ».

Visite des enfants au parloir



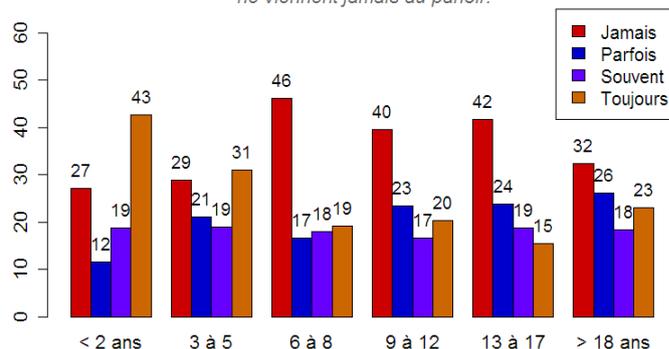
Echantillon de 2131 enfants de visiteurs conjoints de détenus en 2017 dans 89 établissements.
48 valeurs manquantes, soit 2.2% de l'effectif.

Ce graphique montre donc qu'une proportion non négligeable d'enfants ne voit jamais leurs parents au parloir, du moins parmi l'échantillon dont nous disposons (qui n'est pas représentatif de l'ensemble des enfants de détenus, nous le rappelons).

En matière d'âge, on constate que les enfants de moins de 2 ans viennent très fréquemment au parloir, ce qui semble logique, puisque les parents ne peuvent pas les laisser à leur domicile. Ils sont ainsi 42.6% à venir « toujours ». Un décrochage semble s'effectuer au-delà de 5 ans : si seulement 28.8% des enfants âgés de 3 à 5 ans ne vont jamais au parloir, c'est le cas de 46.2% des enfants de 6 à 8 ans, ce qui devient important. On peut expliquer ce décrochage par l'effet de la scolarité obligatoire.

Venue des enfants au parloir selon leur âge

Ex : 27.1% des enfants de détenus en 2017 qui ont moins de 2 ans ne viennent jamais au parloir.



Echantillon de 2131 enfants de détenus dans 89 établissements en 2017.
Attention au nombre élevé de valeurs manquantes (1112, soit 52.2% de l'effectif).

Ces résultats sont similaires à ceux obtenus en 2012, où on observait également des différences notables entre les enfants selon qu'ils aient ou non plus de 5 ans. Néanmoins, elles semblent plus affirmées pour l'enquête actuelle.

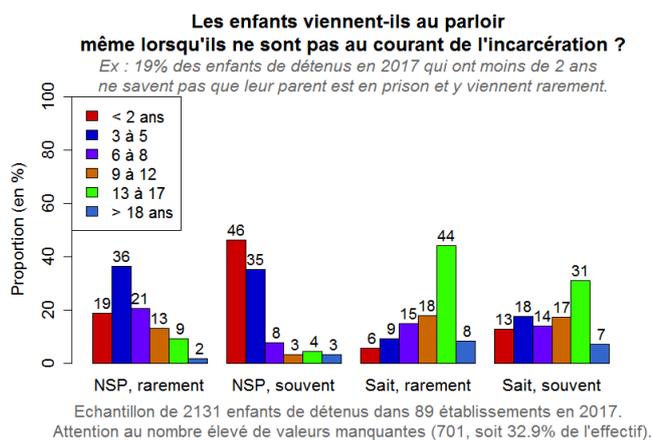
Les enfants sont-ils au courant de l'incarcération de leur proche ?

De façon générale, on observe que 75% des enfants sont au courant de l'incarcération de leur père ou de leur mère. Ce chiffre cache cependant quelques disparités selon l'âge.

On constate que si le pourcentage des enfants qui ne sont pas au courant de l'incarcération est de 50% concernant les moins de 3 ans, ce pourcentage demeure important pour les 3 à 5 ans soit 48,7% et persiste pour les enfants plus âgés soit 22,8% pour les 6-8 ans, 13,1 pour les 9-12 ans, 6,9% pour les 13-18 ans.

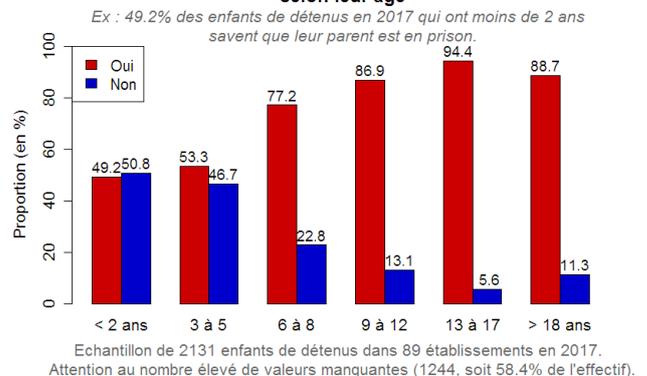
Ce graphique montre encore la difficulté des familles à parler de la détention, y compris dans le cadre familial et comme nous le montrions déjà en 2012. Pourtant, nous rappelons combien il est important de dire la vérité aux enfants pour leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes et leurs interrogations. L'Uframa a à cet égard publié divers livrets pour aider les parents à parler à leurs enfants de la situation d'incarcération. Il

faudrait certainement que les associations s’emparent plus de ces outils pour renverser la tendance actuelle, qui n’a pas vraiment évolué depuis 2012.



Pour les parents ou les personnes assurant la garde des enfants, le fait que ces derniers ne soient pas informés de l’incarcération d’un proche ne semble pas faire obstacle à sa venue au parloir. Ainsi, 46 % des enfants de moins de 2 ans qui ne sont pas informés de la situation de leur proche et viennent quand même souvent en détention lui rendre visite ; c’est le cas également de 36 % des enfants de 3 à 5 ans. Après 5 ans, 3 % des enfants de 9 à 12 ans viennent aussi au parloir sans avoir été informé de l’incarcération de leur proche.

Connaissance des enfants de l'incarcération de leur proche selon leur âge



L'école est-elle au courant de l'incarcération des proches de parents d'élèves ?

Du côté de l’école, la situation est inverse puisque l’institution est au courant de l’incarcération du parent d’élève dans seulement 36 % des cas. Ce chiffre n’a pas de lien avec l’âge de l’enfant scolarisé dans notre échantillon. Or, cette absence de communication avec l’école prive l’enfant d’un soutien important et l’enferme dans ses difficultés. Il semble que les parents ne tiennent pas à ce que la nouvelle d’une incarcération s’ébruite : la prison reste cachée et fait honte, aussi bien à l’intérieur qu’à l’extérieur du cercle familial

Conclusion et perspectives

Rappelons les limites et les biais de cette enquête.

Le premier biais réside dans le fait que l'enquête ne renseigne que sur la situation des visiteurs ayant accepté de remplir le questionnaire.

On remarque en premier lieu que les familles ont accepté nombreuses de répondre et qu'elles ont apprécié d'être consultées, ressentant cette démarche de questionnaire comme une marque d'intérêt, de respect pour elles-mêmes. Elles se sont senties légitimes à témoigner de leur situation, à dénoncer des dysfonctionnements mais aussi, à l'instar d'autres usagers de services publics, à formuler des souhaits ou des propositions d'amélioration. Les commentaires recueillis dans les questions ouvertes de 189 questionnaires sont renseignés dans un style témoignant pondéré. Ces commentaires des familles apparaissent sous la forme de souhaits formulés en tant qu'usagers-citoyens d'une l'administration. Ils visent à sortir de situations vécues comme arbitraires et stigmatisantes.

Les proches regrettent de ne pas disposer de preuves sous la forme d'attestations lorsqu'ils engagent une démarche auprès de l'administration, comme lors des prises de rendez-vous à la borne électronique. Ces preuves leur permettraient d'attester de leur bonne foi quand ils rencontrent des difficultés dont on leur impute souvent la responsabilité.

Ce qui apparaît de manière significative, c'est une revendication de clarté dans l'énoncé et l'application des règles, clarté permettant de faire valoir des droits, de bénéficier de ce qui est prévu par les textes. Les règles sont jugées fluctuantes d'un établissement à un autre, ou en fonction des personnes ou du moment.

L'effectif des visiteurs est composé pour 1/3 de personnes jeunes essentiellement conjoints de la personne détenue, et ayant souvent la charge d'enfants jeunes. A noter que les besoins spécifiques des enfants apparaissent peu pris en compte tant du point de vue de l'espace pour la rencontre au parloir que de la nécessité de disposer de jouets pour faciliter les contacts avec le parent détenu.

Un autre tiers des visiteurs est composé de personnes plus âgées, essentiellement des parents de la personne détenue.

Un élément apparaît dans les commentaires alors qu'il était quasiment absent dans les enquêtes précédentes : les unités de vie familiales et les parloirs familiaux. Leur généralisation dans l'ensemble des établissements, conformément aux dispositions de la loi pénitentiaire, est vivement souhaitée par les proches.

Les visiteurs peuvent parcourir des distances importantes pour se rendre au parloir. On note ainsi que pour 40 % d'entre eux, la distance entre le domicile et l'établissement est supérieure à 50 km. Cet éloignement est d'autant plus important lorsqu'il s'agit des d'établissements pour peine.

La distance à parcourir conjuguée à l'éloignement des établissements et à la carence des transports en commun concoure à augmenter les temps de parcours. Ces déplacements sont coûteux non seulement financièrement mais aussi en termes de fatigue pour des femmes qui viennent souvent au parloir accompagnées de bébés ou de jeunes enfants.

Malgré les obstacles de coût, de distance et de temps de parcours, les familles et les proches qui ont rempli le questionnaire apparaissent venir de manière assidue, soit essentiellement une fois par semaine, certaines même ayant déménagé pour se rapprocher des établissements.

Pour la première fois, l'enquête 2017 a investigué la question des revenus des foyers des personnes détenues. Elle révèle que les ressources mensuelles par personne des foyers sont pour 60 % inférieurs à 500 euros. L'incarcération apparaît aggraver la situation financière de ces foyers du fait de la perte des revenus de la personne incarcérée, des frais occasionnés par les coûts de transports pour se rendre au parloir et des frais liés à l'envoi de subsides à la personne détenue.

L'enquête confirme les obstacles administratifs pour parvenir au parloir en raison des délais d'obtention du permis de visite pour les prévenus et dans une moindre mesure pour les condamnés. Or, on connaît l'importance que revêt ce premier parloir tant à l'égard des familles pour apaiser l'inquiétude qu'à l'égard des personnes détenues pour prévenir le suicide.

La réservation d'un parloir fait l'objet également de nombreuses remarques formulées par les familles : insatisfaction concernant le temps souvent supérieur à 2h. pour avoir un interlocuteur au téléphone, mécontentement concernant le système des bornes considéré comme peu fiable car souvent en panne.

Les locaux des parloirs sont eux-mêmes jugés sales, peu accueillants et bruyants ne permettant pas des échanges dans un contexte favorable.

Enfin notons que l'incarcération demeure source de honte et de stigmatisation sociale. Les familles cachent à leur entourage les raisons de l'absence de leur proche. Ainsi, une proportion non négligeable d'enfants n'est pas informée de l'incarcération alors que ces enfants viennent rencontrer leur parent au parloir. La prison s'insinue ainsi au sein de la famille brouillant la communication entre parent et enfant.

Cette recherche a permis à l'UFRAMA d'élaborer des recommandations à l'intention des administrations et pouvoirs publics au profit des familles et proches de personnes détenues. Elle fournit des éléments de connaissances actualisés.

Des pistes de recherche à approfondir se dessinent concernant en particulier la situation financière des familles et les questions autour du vécu de l'incarcération par les enfants.

A l'attention des familles ayant un proche incarcéré

Tous les 4 ans, l'UFRAMA (Fédération nationale des associations d'accueil des familles de personnes détenues) donne la parole aux proches pour connaître leurs difficultés afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics et obtenir des améliorations des conditions actuelles. **Ce questionnaire est strictement anonyme et vous pouvez y répondre en toute liberté.**

Nom de l'établissement pénitentiaire

.....

F1 - Vous êtes : un homme une femme

F2 - Quel est votre âge ? ans

F3 - La personne incarcérée est-elle :

- votre conjoint (e) - pacsé (e) - concubin(e)
 votre père- votre mère- votre frère- votre sœur
 votre fils - votre fille - un ami ou une amie

Quel est son âge ? ans

F4 - A quelle fréquence venez-vous au parloir ?

- chaque semaine tous les 15 jours une fois par mois une fois/trimestre de temps en temps

F5 - A quelle distance de l'établissement habitez-vous ?km ? Temps du trajet :h.....mn

Avez-vous déménagé pour être + près : oui non

F6 - Quels sont vos moyens de transport pour venir au parloir ? voiture personnelle train

avion autobus, autre.....

Si vous prenez des transports en commun :

- A quelle distance se trouve l'arrêt le plus proche de l'établissement ? proche 2-3 km 4-5 km + de 5 km, précisez km
- Comment parcourez-vous cette distance ?
 à pied taxi navette autres
- Combien vous coûte le transport ?€/mois

F7 - Avez-vous recours à un hébergement sur place ? oui non -

- Si oui, où êtes-vous hébergé ? : famille/amis association hôtel autre
- Quel en est le coût ? :€/mois

F8 - Votre situation économique*

- Avez-vous subi une baisse de ressources du fait :
- Perte des revenus du proche incarcéré oui non
- Abandon de votre travail oui non
- Aide à votre proche détenu oui non
- Montant de vos ressources par mois :€
- Nombre de personnes présentes au foyer :
Adultes : Enfants :

F15 - De combien d'enfants mineurs avez-vous la charge ?* : enfants

	Age	Vient-il au parloir				Avec qui ?		Est-il au courant de l'incarcération ?		L'école est-elle au courant de l'incarcération ?	
		Jamais-	Parfois	-Souvent	-Toujours	vous	autre personne	Oui	Non	Oui	Non
1 ^{er} enfant	...ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
2 ^{ème} enfant	...ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
3 ^{ème} enfant	...ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
4 ^{ème} enfant	...ans	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

F9 - Délai pour obtenir votre permis de visite

- Pour votre proche prévenu 10 jours 15 jours 1 mois plus (précisez).....
- Pour votre proche condamné : 10 jours 15 jours 1 mois ; plus (précisez).....
- En cas de transfert, le permis de visite a-t-il suivi ? :
Délai : immédiat - 1 mois - 2 mois - plus

F10 - Comment prenez-vous vos rendez-vous ?

Par téléphone - Temps d'attente :h.....mn

Par la borne

Délivrance de ticket : oui non parfois

Panne fréquente : oui non

Souhaiteriez-vous par internet ? oui non

F11 - Assistez-vous votre proche ? oui non

Si oui, ?

/ Envoi d'argent par mois ? 30 à 100 €

100 à 200 € plus (précisez)

/ Achat de vêtements ? Montant :€

/ Autre - Précisez :- Montant :€

F13 - Existe-t-il dans l'établissement ?

- des UVF (unités de vie familiale) oui non
- des parloirs familiaux (parloirs sans surveillance directe) oui non

Si oui, à quelle fréquence ont lieu les visites ?

1 fois/mois - 2 fois/mois - 1 fois/trimestre

Ces dispositifs sont-ils satisfaisants ? oui non

F14 - Qu'est-ce que vous vivez le plus mal ?

Les contrôles : du courrier à l'entrée la surveillance au parloir

Les conditions du parloir : la malpropreté

l'interdiction des relations sexuelles les fouilles à corps avant/après le parloir pour votre proche

Le défaut d'information en cas de hospitalisation

transfert autres, précisez :

(Vous pouvez écrire au dos de la feuille)

* Les questions F8 et F15 ne concernent que les conjoints/conjointes, compagnes/compagnons



ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DES FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES DETENUES

Ayant participé à l'enquête « État des lieux » 2017

- | | |
|---|--|
| 1. Association Les Myosotis | Maison d'arrêt d'AGEN |
| 2. Association Les Verneys | Centre pénitentiaire d'AITON |
| 3. Association Halte Vincent | Maison d'arrêt de LUYNES AIX |
| 4. Association Accueil des familles | Maison d'arrêt d'AJACCIO |
| 5. Association La Beluga | Maison d'arrêt d'ALBI |
| 6. Association L'escale Madeleine Delbrel | Maison d'arrêt d'AMIENS |
| 7. Association Olivier Giran | Maison d'arrêt d'ANGERS |
| 8. Association Les Myosotis | Maison d'arrêt d'ANGOULEME |
| 9. Association Bus d'Accueil | Maison d'arrêt d'ARRAS |
| 10. Association AFDV | Centre pénitentiaire d'AVIGNON LE PONTET |
| 11. Association PADF | Centre de détention de BEDENAC |
| 12. Association Accueil Pergaud | Maison d'arrêt de BESANCON |
| 13. Association Victor Barrez | Maison d'arrêt de BETHUNE |
| 14. Association Un autre toit | Maison d'arrêt de BEZIERS |
| 15. Association Solidaires | Maison d'arrêt de BOIS D'ARCY |
| 16. Association Accueil des familles | Maison d'arrêt de BONNEVILLE |
| 17. Accueil Familles | Maison d'arrêt BORGIO |
| 18. Association ACAFAD | Centre pénitentiaire de BOURG EN BRESSE |
| 19. Association Arc en Ciel | Centre pénitentiaire de CAEN |
| 20. Association Le Granier | Maison d'arrêt de Chambéry |
| 21. Association ALFAGE | Maison centrale de SAINT MAUR |
| 22. Association Beauport | Maison d'arrêt de CHERBOURG |
| 23. Association Accueil des familles | Maison d'arrêt de COUTANCES |
| 24. Association Accueil Magenta | Maison d'arrêt de DIJON |
| 25. Association Arc en ciel | Maison d'arrêt de DOUAI |
| 26. Association Aide aux détenus | Maison d'arrêt de DUNKERQUE |
| 27. Association Le Villars Accueil | Maison d'arrêt d'EPINAL |
| 28. Association SEP 91 | Maison d'arrêt de FLEURY MEROGIS |
| 29. Association La main tendue | Maison d'arrêt de FOIX |
| 30. Association Amis de la prison | Maison d'arrêt de FONTENAY LE COMTE |
| 31. Association Escale Louis de Marillac | Maison d'arrêt de FRESNES |
| 32. Association Mai 33 | Maison d'arrêt BORDEAUX GRADIGNAN |
| 33. Association Parlons ensemble | Maison d'arrêt de GRASSE |
| 34. Association ARLA | Maison d'arrêt de GRENOBLE VARCES |
| 35. Association ACSFMA | Maison d'arrêt de GUERET |
| 36. Association La Halte | Centre pénitentiaire de JOUX LA VILLE |
| 37. Association Accueil Familles | Maison d'arrêt LA ROCHE SUR YON |
| 38. Association Maison de la famille et de l'enfant | Maison d'arrêt de LAVAL |
| 39. Association Accueil Familles | Centre pénitentiaire LE HAVRE |
| 40. Association ASAFAD | Centre pénitentiaire LE MANS COULAINES |
| 41. Association Trait d'Union | Centre pénitentiaire LILLE ANNOEULLIN |
| 42. Association Prison Justice 59 | Centre pénitentiaire de LILLE SEQUEDIN |
| 43. Association Le bateau bleu | Centre pénitentiaire de LORIENT PLOEMEUR |
| 44. Association Accueil San Marco | Maison d'arrêt de LYON CORBAS |
| 45. Association Relais Prison | Maison d'arrêt de MAUBEUGE |
| 46. Association Trait d'Union | Centre pénitentiaire de MEAUX CHAUCONIN |
| 47. Association La Passerelle | Centre de détention de MAUZAC |
| 48. Association Adelfa | Centre pénitentiaire de METZ QUEULEU |
| 49. Association Le Pont Levis | Maison d'arrêt de MONTMEDY |

50. Association Roqueclaire	Centre de détention de MURET
51. Association Le Didelot	Centre pénitentiaire NANCY MAXEVILLE
52. Association Prison Justice	Maison d'arrêt de NANTES
53. Association Prison Justice	Centre de détention de NANTES
54. Association Halte Vincent	Maison d'arrêt de NANTERRE
55. Association Arc en ciel	Centre de détention de NEUVIC
56. Association La Halte	Maison d'arrêt de NEVERS
57. Association AIRE	Maison d'arrêt de NIORT
58. Association l'Olivier	Maison d'arrêt de NIMES
59. Association l'Espoir	Centre pénitentiaire d'ORLEANS SARAN
60. Association AFIL	Centre de détention d'OERMINGEN
61. Association L'Arche de Beleyme	Maison d'arrêt de PERIGUEUX
62. Association AFD 95	Maison d'arrêt d'OSNY PONTOISE
63. Association AIRE	Centre POITIERS VIVONNE
64. Association Amis de la centrale	Maison centrale de POISSY
65. Association SAFIR	Maison d'arrêt de REIMS
66. Association Maison Luciole	Centre pénitentiaire de RENNES
67. Association Maison Titom	Centre pénitentiaire RENNES VEZIN
68. Association Arc en ciel	Centre pénitentiaire RENNES VEZIN
69. Association Présence 26	Maison d'arrêt RODEZ
70. Association Accueil des familles	Maison d'arrêt de ROUEN
71. Association AFDMA	Maison d'arrêt de SAINT BRIEUC
72. Association Prends un asseoir	Maison d'arrêt SAINT DENIS DE LA REUNION
73. Association Solidarité Prison	Maison d'arrêt de SAINTES
74. Association Accueil des familles	Maison d'arrêt SAINT ETIENNE LA TALAUDIÈRE
75. Association Totem	Centre pénitentiaire SAINT QUENTIN FALLAVIER
76. Association Oasis	Centre de détention de SAINT SULPICE LA POINTE
77. Accueil Famille Caritas Alsace	Maison d'arrêt Strasbourg
78. Association Le passage	Maison d'arrêt de TOULOUSE SEYSSES
79. Association Espoir et avenir	Centre de détention de TARASCON
80. Association l'Arche Toulouise	Centre de détention TOUL
81. Association Les amis de l'Horeb	Centre pénitentiaire de TOULON LA FARLEDE
82. Association Accueil des familles	Maison d'arrêt de TULLE
83. Association Entre parenthèses	Centre pénitentiaire de VALENCE
84. Association Halte Vincent	Maison d'arrêt de VERSAILLES
85. Association ASAFPI	Maison d'arrêt de VILLEFRANCHE
86. Association La Madeleine	Centre de détention de VILLENAUXE LA GRANDE
87. Association AVISO	Maison d'arrêt de VILLENEUVE LES MAGUELONES
88. Association Signal 93	Maison d'arrêt de VILLPINTE
89. Association d'accueil familles	Morbihan Non identifié